

RESUMES

Si les divisions culturelles qui sont si usuelles à la condition humaine sont présentes dans tout le monde, il faut se demander pourquoi est-ce que les mouvements ethno-sécessionnistes ont été si insuffisants dans l'Amérique Latine? Comment est-ce que l'on peut exprimer la préférence des groupes ethniques à chercher des arrangements autonomes dans la région parmi les frontières existantes? Dans ce papier, on identifie une série de facteurs historiques et stratégiques pour exprimer la diversité de mouvements ethno-séparatistes dans l'Amérique du Sud. Un essai des réformes constitutionnelles récentes qui ont été destinés pour satisfaire les aspirations des peuples indiens suggère l'accroissement d'un modèle latino-américain comme un "état multiethnique et multiculturelle".

Selon la Maître Patricia Galeana, ni la formule protectionniste coloniale, ni la solution égalitaire du Mexique Indépendente, même avec son emphase intégrationniste post-révolutionnaire, ont pu résoudre le gros problème de marginalité et injustice que souffrent les peuples indiens. Pour vaincre cette condition, Madame Galeana affirme qu'il faut trouver une nouvelle politique de reconnaissance à la diversité, l'autodétermination et l'autonomie des peuples indiens, ainsi comme à la reconnaissance constitutionnelle des trois générations de droits humains. Madame Galeana prend un point de genre sur le sujet et parle sur le mouvement indien à Chiapas. L'auteur remarque que les femmes indiennes à Chiapas ont souffert une double discrimination, (par leur condition de femme et leur position socioéconomique) qui est inconvenante étant donné leur poids démographique, leur rôle primordial dans l'histoire de la nation et la lutte qu'elles ont entrepris. C'est pourquoi qu' "... Il faut améliorer leur situation précaire, faire effectif leur droit à l'assistance médicale et reconnaître aussi, leur autonomie."

L'auteur fait une analyse comparative des trois documents que jusqu'à ce moment, sont les textes basiques de la réforme constitutionnelle au sujet de affaires indiens. Ses évaluations techniques partent de l'observation préalable de quelques aspects de la réforme.

Le docteur Manuel Gonzalez Oropeza parle de thèmes basiques des droits indiens au Mexique: Il y a une discrimination raciale au pays; Chiapas n'est pas le seul problème au sujet de droits indiens: les ethnies indiennes sont des nations et non seulement des cultures et c'est pourquoi, la solution nordaméricaine pourrait être un exemple; le droit indien, comme a été le cas avec des droits alternatifs dans d'autres pays, n'aura pas lieu à partir des solutions constitutionnelles parfaites mais grâce à l'interprétation judiciaire; l'autonomie des peuples indiens est un fait du *factum et*, en tout cas, c'est une caractéristique propre des états fédéraux qui a ses risques; si les accords internationaux sont au-dessus des lois fédéraux, donc il faut appliquer l'article 169 de l'OIT et; dans l'histoire du pays il y a plusieurs exemples valables de l'autonomie des peuples, comme les "peuples libres" que le gouverneur à cette époque-là, Pastor Rouaix a promu et consacré dans la législation pré-constitutionnelle de Durango en 1913.

Le docteur Alberto González Galván présente une analyse de la initiative de réformes constitutionnelles envoyée par le président Fox au Sénat où l'on trouve cinq importants titres: I) La base constitutionnelle de l'État Pluriculturel de Droit, II) Les droits des peuples indiens: 1) Les titulaires de ces droits, 2) Droit à la libre détermination (organisation interne, systèmes normatifs, systèmes politiques, terres et territoires et identité culturelle), III) Les obligations des peuples indigènes (développement, éducation, non-discrimination et indiens migrants) et 4) Accès effectif à la juridiction de l'état), IV) Les obligations des états de la fédération, et, V) Les obligations du Congrès Fédéral. On dirait que le titre de son superbe essai averti le résultat final avant de la approbation de la réforme de la part du Congrès.

Le docteur Emilio Rabasa Gamboa explique et détruit cinq fallacies: La constitution représente la Loi; la réforme au Cocopa doit être respectée car c'est le résultat d'un compromis fait par l'État; quand on délègue la régulation aux États, la Fédération renonce à la régulation de la réforme constitutionnelle; et cette réforme ne prévoit pas une loi secondaire qui la régule. Le docteur Rabasa dit que il est très usuel de se tromper avec ces fallacies lorsque l'on analyse ou débattre la réforme constitutionnelle sur des droits indiens récemment approuvés par la Chambre de Députés et considère comme un succès l'inclusion du principe de discrimination, les droits autonomes et la justice sociale et considère comme des erreurs la manque de temps pour faire une discussion complète à la Chambre et aussi l'omission

d'instruments pour des processus de défense de droits indiens dans le text que vient d'être approuvé.

Eduardo Castellanos fait une analyse comparative des trois documents que jusqu'à ce moment, sont les textes basiques de la réforme constitutionnelle au sujet de affaires indiens. Ses évaluations techniques partent de l'observation préalable de quelques aspects de la réforme.

Jose Zamora explore la relation entre le principe d'égalité formel qui supporte le droit moderne et soutient l'état de droit dans la tradition juridique neoroman et qui est la base du système penal dans le contexte économique capitaliste y la réalité de la diversité culturelle mexicaine déjà consacrée dans la Constitution. Le docteur Zamora souligne l'incompatibilité de ce dernier avec cette réalité, spécialement à travers de la déficiente opération de l'application de la justice qui a fait victime, d'une certaine facon, aux peuples indiens. Cette situation est intolérable et peut être reversée par des politiques d'action positive (récemment introduites par la réforme de l'article 2 de la Constitution) pour revertir la vulnérabilité qui empêche d'obtenir l'égalité matérielle et alors, la justice. D'après l'auteur "tout le système d'administration de justice pénal ainsi que le cadre téorique que le sert comme base ont été pensés pendant plus de cent ans sans avoir pensé aux origines culturelles de notre terre. Le temps de nous regarder est arrivé".

À partir des textes fondamentaux des entités fédératives mexicaines, le Maître Victor Hugo López Campillo présent le résultat d'une analyse comparative et quantitative sur les droit humains et le produit d'une étude comparative, quantitative et qualitative sur les droits des Indiens. L'essai classifie le type de mécanisme de protection des droits humains dans l'ambiance locale, montre un soin méthodique qui est approprié pour le traitement du sujet, ainsi comme l'ampleur et la richesse des contenus normatifs, sur tout dans les Constitutions de quelques états de la République.

Monica Torres parle sur le termes basiques du débat entre les liberals et les comunitaristes. Elle examine une muestra representative de la législation de l'état de Puebla l'égard de droits des indigens et conclue que l'inclusion du débat dans l'état de droit vient de commencer, même si les sept groupes d'indigens et leur 600,000

membres continuent à être vulnérable. Donc, il faut oublier la conception libérale traditionnelle et assumer les conceptions communautaristes libérales si est-ce que l'on cherche la justice.

Beatriz Guerrero parle de deux importants sujets. D'abord, pour motifs électoraux, les indiens mexicains ont le droit de la participation politique car ils sont nés au Mexique, même s'ils continuent à demander la reconnaissance de leurs droits tel qu'indiens. Seconde, le PRI a gagné presque la totalité des districts dans les élections fédérales pour député (36 de 37 districts dans les deux élections) mais nous pouvons voir que dans le pays entier, la préférence des votants a diversifié et la quantité de votes obtenues par l'autrefois hégémonique partie est diminuée.

Les docteurs Raúl Avila, Raymundo Gil et Eduardo Ramírez font un résumé et un schème des droits indiens. D'une partie, ils parlent des raisons principales en faveur de l'initiative de réforme constitutionnelle "Fox-Cocopa" et de celles qu'apostillent le rapport approuvé par la Chambre de Sénateurs, mais de l'autre, ils soutiennent qu'il y a trois débats nationaux non résolus: libéralisme versus communautarisme, état-nation versus état multinational ou multiculturel et le monisme versus le pluralisme judiciaire.